

## Que dit la loi ?



La directive européenne relative aux échanges de factures électroniques permet aux entreprises de s'affranchir totalement des factures papier pour leurs échanges commerciaux intra-communautaires.

La loi française, en application de la Directive Européenne (2001/115/CE du 20 décembre 2001 transposée en droit interne par l'instruction n°3 CA du 7 août 2003 pour la France), prévoit la possibilité de substituer la facture papier à la facture électronique en émettant :

- un fichier de données structurées de facturation ou EDI (Article 289 bis du Code Général des Impôts)
- ou
- un fichier de données non structurées et en y apposant une signature électronique (Article 289 V du CGI).

La dématérialisation fiscale des factures est autorisée depuis 1990 en France, permettant ainsi à des milliers d'entreprises d'échanger des millions de factures électroniques et d'automatiser de cette manière leur traitement.

### Pourquoi la DGFiP\* encourage-t-elle ce type de solution ?

Tout comme la télé-déclaration, la facture électronique simplifie le travail de l'administration fiscale en cas de contrôle. Elle vous simplifie également le travail, car la restitution des factures se fait dans un délai raisonnable et vous évite donc de rechercher vos pièces dans les cartons d'archives. Les factures dématérialisées sont tracées et on est certain que l'original fournisseur et l'original client sont identiques. Les risques de fraudes sont également plus limités.

\* Direction Générale des Finances Publiques (ex DGI)

## A chaque entreprise sa solution de dématérialisation...

### En interne

Vous interfacez un module de dématérialisation fiscale à votre traducteur EDI. Le système doit assurer :

- L'identité du message transmis et reçu.
- Le contrôle de présence des mentions obligatoires.
- La constitution d'une liste récapitulative des factures et un fichier des partenaires.
- La restitution des données en langage clair.
- L'archivage sécurisé des factures.

### En externe

Vous transmettez des données de facturation à une plateforme, permettant ainsi d'envoyer pour intégration l'exhaustivité de vos données dans le format attendu par le client.

Le prestataire a en charge l'élaboration de l'original facture, l'archivage ainsi que la restitution.

## Pour en savoir plus, des personnes à votre service...

**Contact GALIA :** Nadine BUISSON-CHAVOT  
Email : buisson-chavot@galia.com  
Tél : 01 41 31 68 69

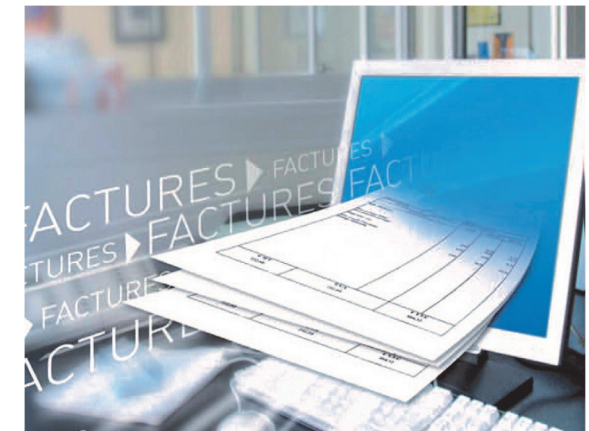
**Contact PSA :** Pascal TORCHIN  
Email : pascal.torchin@mpsa.com  
Tél : 01 61 45 05 60

**Contact RENAULT :** Jean-Paul LAMORT  
Email : jean-paul.lamort@renault.com  
Tél : 01 76 83 50 89

La liste des prestataires membres de GALIA, éditeurs de solutions de dématérialisation fiscale, est disponible sur le site web de GALIA dans l'onglet « Espace Partenaires ».

➤ ➤ ➤ Pour des traitements de factures plus rapides, plus sûrs et plus économiques...

# DEMATERIALISEZ FISCALEMENT VOS FACTURES !



PSA PEUGEOT CITROËN



## GALIA préconise l'utilisation de la facturation électronique dématérialisée fiscalement

Aujourd'hui, la majorité des équipementiers échangent des factures en EDI tout en conservant le doublage papier, alors que le message EDI (INVOIC D96 A) utilisé permet d'ores et déjà la suppression de l'original papier. Il ne reste qu'un pas à faire pour passer à la dématérialisation fiscale des factures. Se basant sur les bonnes pratiques en la matière, GALIA préconise la suppression de l'original papier en dématérialisant fiscalement ses factures, ce process étant accompagné de la signature d'une convention de dématérialisation (DMF3).

➔ **Facture dématérialisée fiscalement = suppression de la facture papier**

PSA PEUGEOT CITROËN et RENAULT s'engagent dans cette démarche et souhaitent recevoir des factures électroniques de tous leurs fournisseurs.

Ce processus permet une intégration et un rapprochement automatique des données de facturation dans les systèmes d'informations.

- Déjà plus de 70 % des factures sont intégrées en EDI.
- 90 % des factures sont bonnes à payer sans intervention humaine.
- Près d'1 million de factures sont dématérialisées fiscalement par an.

**L'objectif est la suppression totale de l'envoi des factures papier, par la dématérialisation fiscale de l'intégralité des factures.**

**Les principaux acteurs de l'industrie automobile, des constructeurs aux équipementiers de rangs 1 à n, dématérialisent fiscalement leurs factures.**

## Qu'entend-on par dématérialisation fiscale des factures ?

La dématérialisation fiscale des factures, consiste à émettre et recevoir des factures électroniques en supprimant l'original papier dans le respect d'une réglementation légale et fiscale.

## Pourquoi dématérialiser ses factures ?

### Émettre et recevoir des factures papier coûte cher !

L'émission d'une facture papier coûte en moyenne 1,5 €, si on considère les frais d'impression, de mise sous pli, d'affranchissement et d'archivage.

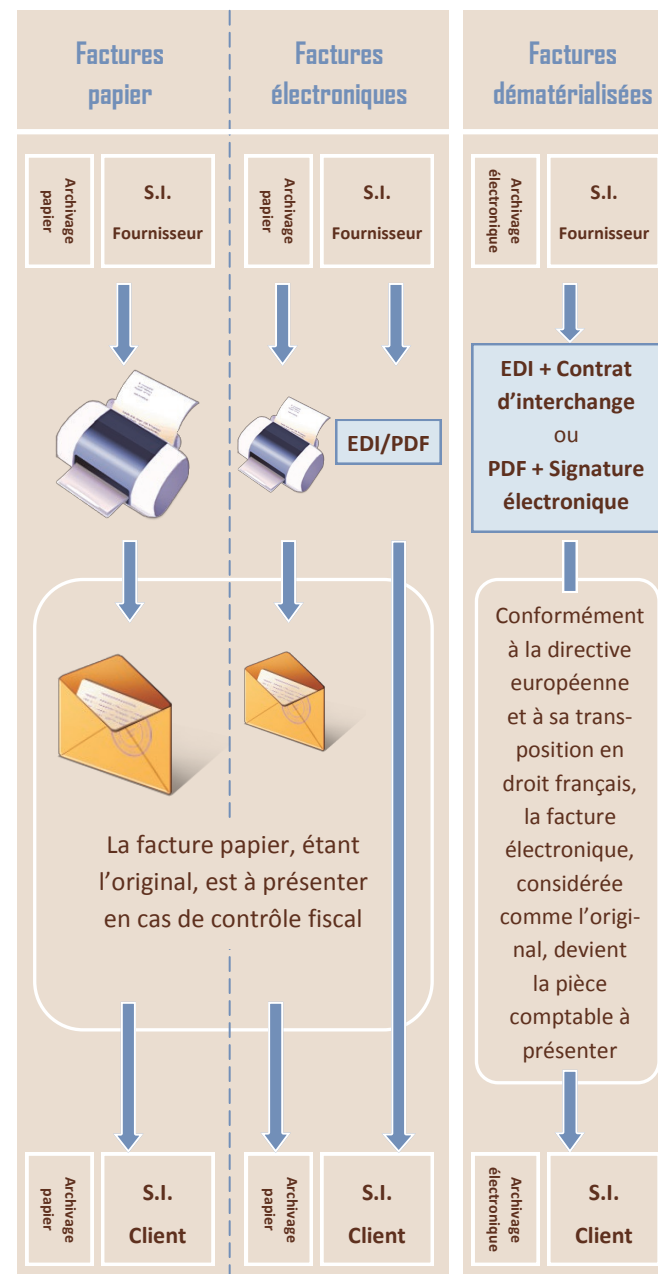


**Des gains partagés ... une relation gagnant-gagnant 😊**

### La facture électronique : un moyen simple et avantageux de travailler avec vos grands donneurs d'ordres

- Les coûts d'émission de vos factures sont réduits.
- Plus besoin d'imprimer, de mettre sous pli et de poster les factures.
- Plus besoin d'archiver les factures papier, car la forme électronique devient le premier original.
- Diminution des risques de non réception de vos factures : moins de pertes de factures.
- Une meilleure traçabilité de vos factures.
- La possibilité d'agir de manière instantanée en cas de litige commercial.
- Plus besoin de renvoyer de papier : supprimer l'édition de duplicatas.
- La possibilité de retrouver, dans un délai raisonnable, une facture archivée depuis 10 ans.
- Les contrôles fiscaux sont simplifiés.
- L'amélioration de vos relations commerciales.
- La transmission des données de facturation complètes.
- Un traitement accéléré de vos factures dans le cadre de la LME.
- Une réponse positive aux demandes de vos clients.
- Des échanges de données de facturation fluides.
- La solution est utilisable avec tous les donneurs d'ordres.
- ... en plus, vous faites un geste pour l'environnement !

## Les étapes vers la dématérialisation fiscale



10010101010